



Accueil Recueils Actes Recherche

Recueil des actes administratifs - Préfecture Territoire de Belfort - Special n°3 édité le 16/02/2010 SPECIAL - ORGANISATION DE LA DDCSPP ET DE LA DDT

Préfecture

| | | |
|---|--------|-----------------|
| 2010046-02 - ORGANISATION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP) | Arrêté | Territoire de l |
| 2010046-03 - LISTE DDCSPP | Arrêté | Territoire de l |
| 2010046-04 - ORGANISATION DIRECTION DES TERRITOIRES (DDT) | Arrêté | Territoire de l |
| 2010046-05 - LISTE DDT | Arrêté | Territoire de l |

Sommaire

Préfecture

2010046-02 - ORGANISATION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA

2010046-03 - LISTE DDCSPP

2010046-04 - ORGANISATION DIRECTION DES TERRITOIRES (DDT)

2010046-05 - LISTE DDT

Arrêté n°2010046-02

**ORGANISATION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP)**

Administration : Préfecture
Auteur : Carole HOFFMANN
Signataire : PREFECTURE
Date de signature : 15 Février 2010



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRETE n°

**Le Préfet du Territoire de Belfort,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 susvisée,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de l'Etat,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret du 11 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de Préfet du Territoire de Belfort,
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, et notamment son article 9,
- l'avis du Comité Technique Paritaire Local de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Territoire de Belfort du 23 octobre 2009 et du 31 décembre 2009,
- l'avis du Comité Technique Paritaire de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture et de la Direction Départementale des Services Vétérinaires du Territoire de Belfort du 13 novembre 2009,
- l'avis du Comité Technique Paritaire Régional de la Jeunesse et des Sports du 13 novembre 2009,
- l'avis du Comité Technique Paritaire Régional de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Franche-Comté du 20 novembre 2009,
- la présentation au comité de l'administration régionale du 28 janvier 2010,
- l'avis favorable du Préfet de la région Franche-Comté en date du 04 février 2010,

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort

ARRETE

Article 1er : La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort est créée à compter du 1^{er} janvier 2010 et exerce, sous l'autorité du Préfet du Territoire de Belfort, les missions suivantes :

I. — La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations est compétente en matière de politiques de cohésion sociale, de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire, de politiques de protection de la population.

En matière de cohésion sociale, elle met en œuvre dans le département les politiques relatives :

- à la prévention et à la lutte contre les exclusions, à la protection des personnes vulnérables, à l'insertion sociale des personnes handicapées, aux actions sociales de la politique de la ville, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité des chances ;
- à l'inspection et au contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux ;
- à la promotion et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport ;
- au contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;
- à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;
- au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie ;
- aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

En matière de protection des populations, elle met en œuvre dans le département les politiques relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs

1°) en veillant

- à la conformité, à la qualité et à la sécurité des produits et prestations ;
- à l'hygiène et à la sécurité des produits alimentaires ;
- à la santé et à l'alimentation animales, à la traçabilité des animaux et des produits animaux dont elle assure la certification ;
- à la protection des animaux domestiques et de la faune sauvage captive, aux conditions sanitaires d'élimination des cadavres et des déchets animaux ;
- à assurer l'inspection d'installations classées pour la protection de l'environnement, exerçant des activités agricoles et une partie des activités agroalimentaires ;
- à la loyauté des transactions ;
- à l'égalité d'accès à la commande publique ;

2°) en contrôlant :

- les ventes soumises à autorisation et les pratiques commerciales réglementées, au besoin en réprimant les pratiques illicites,
- l'exercice de la médecine vétérinaire, la délivrance et l'utilisation des médicaments vétérinaires ainsi que la production et la distribution des aliments médicamenteux.

II — Elle concourt :

- à l'identification et à la prise en compte des besoins prioritaires de santé des populations les plus vulnérables;
- à la prévention du dopage ;
- à la planification et à la programmation des équipements sociaux et sportifs ;
- à la prévention des crises et à la planification de sécurité nationale ;
- à l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes vulnérables ;
- à la formation, à la certification et à l'observation des métiers et de l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire ainsi que dans le champ social ;
- à la surveillance du bon fonctionnement des marchés ;
- au contrôle des produits importés et exportés ;
- à la prévention des pollutions, des nuisances et des risques technologiques ;
- à la prévention des risques sanitaires ;
- à la surveillance biologique du territoire et aux actions de maintien du bon état sanitaire des végétaux ;
- à la promotion des pratiques agricoles favorables à la qualité des productions végétales, préservant la santé publique et l'environnement ;
- aux mesures de police dans les exploitations agricoles relatives à la sécurité sanitaire alimentaire et à l'utilisation des produits phytosanitaires, des matières fertilisantes et des organismes génétiquement modifiés ;
- à la certification sanitaire des végétaux et de leurs produits ainsi qu'aux mesures de contrôle des échanges intracommunautaires des végétaux et de leurs produits.

III. — Elle est chargée :

- de l'hébergement des demandeurs d'asile,
- de la coordination de la mise en œuvre de la politique de lutte contre les drogues et les toxicomanies,
- du plan départemental d'hébergement d'accueil et d'insertion.

IV. — Elle peut être chargée d'actions dans le domaine des affaires de défense et de protection civile.

V — Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations peut délivrer des diplômes pour lesquels il a reçu à cet effet délégation des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Article 2 : A compter du 1^{er} janvier 2010, l'organigramme de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort est défini comme suit:

- **La Direction** (un directeur et un directeur adjoint)
à laquelle sont rattachés :
 - La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
 - La conseillère technique en travail social
 - Le chargé de communication interne
 - Le responsable « assurance qualité »

- **Le Secrétariat Général**
- **Le Pôle « Cohésion Sociale »**
 - Service des établissements et des activités réglementées
 - Service des politiques de développement social, éducatif, sportif et de la vie associative
- **Le Pôle « Protection des Populations »**
 - Service de la sécurité de l'alimentation, des produits et de la protection animale
 - Service de la protection du consommateur

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-4 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort et le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Belfort, le 15 février 2010

Le Préfet



Jean-Benoît ALBERTINI

Arrêté n°2010046-03

LISTE DDCSPP

Administration : Préfecture
Auteur : Carole HOFFMANN
Signataire : PREFECTURE
Date de signature : 15 Février 2010



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRETE n°

**Le Préfet du Territoire de Belfort,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 susvisée ;
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- le décret du 11 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment son article 15 ;
- l'arrêté d'organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations en date du 15 février 2010

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort ;

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms figurent sur la liste établie en annexe, sont affectés, à compter du 1er janvier 2010, à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort.

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-4 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Belfort, le 15 février 2010

Le Préfet

Jean Benoît ALBERTINI

ANNEXE
LISTE DES AGENTS AFFECTES DE LA DDCSPP du Territoire de Belfort
à compter du 1er janvier 2010

| Nom - Prénom | Corps d'appartenance | service d'origine |
|--------------------------|--|---------------------------------------|
| ARNAUDON Leslie | Inspectrice | UDCCRF |
| BARBEAUT Nadine | Adjoint administratif des services déconcentrés | DDASS |
| BAUDET Michel | Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse | DDJS |
| BEQUILLARD Danielle | Contrôleur | UDCCRF |
| BLETZACKER Chantal | Adjoint administratif des services déconcentrés | DDASS mis à disposition de la MDPH 90 |
| BOURGEOIS Michel | Contrôleur principal | UDCCRF |
| BRUN Stéphane | Technicien principal | DDSV |
| CAGGIANO Isabelle | Adjoint administratif des services déconcentrés | DDJS |
| CAMOZZI Jocelyne | Adjoint administratif des services déconcentrés | DDJS |
| CAMPION Jacky | Inspecteur | UDCCRF |
| CHOLET Marie-Anne | Adjoint administratif des services déconcentrés | DDASS |
| COEURDACIER Thibault | Agent contractuel | DDSV |
| COUQUEBERG Françoise | Secrétaire Administratif des services déconcentrés | DDASS |
| DAZY Colette | Inspectrice | UDCCRF |
| FIERS Martial | Inspection de l'action sanitaire et sociale | DDASS |
| FOLTZER Blandine | Contrôleur | UDCCRF |
| FREY Jeanine | Contrôleur | UDCCRF |
| GALLAND Claude-Annie | Chargée de mission | MDDFE |
| GENEMAUX Régine | Secrétaire Administratif des services déconcentrés | DDASS mis à disposition de la MDPH 90 |
| GUEDOT Michel | Conseiller d'Animation Sportive | DDJS |
| GUENAT Evelyne | Adjoint administratif des services déconcentrés | DDASS mis à disposition de la MDPH 90 |
| GUINCHARD Noël | Chef technicien | DDSV |
| GUYOMARD Pascal | Secrétaire Administratif des services déconcentrés | DDJS |
| HAINZ Brigitte | attaché chargé des affaires sociales | DDASS |
| HALBWACHS Frédéric | Conseiller d'Animation Sportive | DDJS |
| HEBERLE Philippe | Conseiller d'Animation Sportive | DDJS |
| LOUAIL Abdelrhmane | Secrétaire Administratif des services déconcentrés | DDASS |
| MERCIER Claudine | Adjoint administratif des services déconcentrés | DDSV |
| MICHELAT Jean-Christophe | Secrétaire Administratif des services déconcentrés | DDSV |
| MILLOTTE Marie-Carmen | Inspectrice | UDCCRF |

| | | |
|-----------------------|--|---------------------------------------|
| PETITCUENOT Christine | Secrétaire Administratif des services déconcentrés | DDASS |
| PIETRUSZEWSKI Cyril | Inspection de la santé publique vétérinaire | DDSV |
| PREVOT Martine | Chef technicien | DDSV |
| PUERTO Azucena | Adjoint de contrôle principal | UDCCRF |
| RANDAXHE Pierre | Conseiller d'Animation Sportive | DDJS |
| RIVA Patricia | Inspection de l'action sanitaire et sociale | DDASS |
| SCHULTZ Edieh | Adjoint Administratif des services déconcentrés | DDJS |
| STEULLET Joëlle | Adjoint Administratif des services déconcentrés | DDASS mis à disposition de la MDPH 90 |
| TOPORENKO Gilles | Contrôleur sanitaire | DDSV |
| VAULOT Denis | Contrôleur | UDCCRF |
| WILLEMAIN Catherine | Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse | DDJS |

Arrêté n°2010046-04

ORGANISATION DIRECTION DES TERRITOIRES (DDT)

Administration : Préfecture

Auteur : Carole HOFFMANN

Signataire : PREFECTURE

Date de signature : 15 Février 2010



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRETE n°

**Le Préfet du Territoire de Belfort,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite ,**

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de l'Etat ;
- la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- la loi n°2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers
- le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret du 11 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- l'arrêté du Premier Ministre du 1er janvier 2010 nommant Christian Dussarrat, directeur départemental des Territoires du Territoire de Belfort
- l'avis du Comité Technique Paritaire Local de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Territoire de Belfort du 9 juillet 2009 et du 04 décembre 2009 ;
- l'avis du comité de l'administration régionale du 28 janvier 2010
- l'avis favorable du Préfet de la région Franche-Comté en date du 4 février 2010

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n°2009301-01 du 28 octobre 2009 portant organisation de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Territoire de Belfort est abrogé.

Article 2 : L'organigramme des services de la direction départementale des territoires du Territoire de Belfort est le suivant à compter du 01 janvier 2010 :

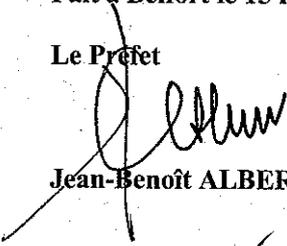
| | |
|--|---|
| Le directeur | |
| Le directeur adjoint | |
| le secrétariat général SG | chargé du contrôle de gestion, de la communication, des systèmes d'information, des affaires juridiques dont le contrôle de légalité en matière d'urbanisme, du pilotage stratégique, de la gestion du personnel, de la gestion budgétaire et du fonctionnement de la DDT |
| Le service urbanisme SU | chargé des missions d'application du droit des sols et d'urbanisme réglementaire |
| Le service habitat, renouvellement urbain SHRU | chargé des missions d'habitat, de logement social, de gestion sociale du logement, Politique de la ville (fonctions construction et renouvellement urbain). |
| Le service eau environnement SEE | Chargé des missions relatives à l'eau, l'environnement et les risques |
| Le service ingénierie des territoires et sécurité SITS | Chargé des missions de connaissances des territoires, d'aménagement du territoire, d'ingénierie de gestion de crises, d'éducation et de sécurité routières |
| Le service économie agricole SEA | Chargé des aides économiques agricoles |

Article 3 : Le parc départemental est transféré au conseil général du Territoire de Belfort au 01 janvier 2010.

Article 4 : Le Secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Belfort le 15 février 2010

Le Préfet


Jean-Benoît ALBERTINI

Arrêté n°2010046-05

LISTE DDT

Administration : Préfecture
Auteur : Carole HOFFMANN
Signataire : PREFECTURE
Date de signature : 15 Février 2010



PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRETE n°

**Le Préfet du Territoire de Belfort,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite ,**

Vu :

- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret du 11 décembre 2008 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI en qualité de préfet du Territoire de Belfort ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- les avis des Comités Techniques Paritaires Locaux de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Territoire de Belfort des 9 juillet 2009 et 04 décembre 2009
- l'arrêté préfectoral portant organisation de la direction départementale des territoires en date du 15 février 2010

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort ;

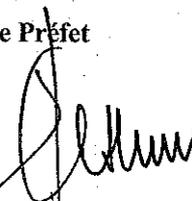
- ARRETE -

Article 1 : Les agents dont les noms figurent en annexe, sont affectés, à compter du 1er janvier 2010, à la direction départementale des territoires du Territoire de Belfort.

Article 2 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Belfort 15 février 2010

Le Préfet


Jean-Benoît ALBERTINI

Annexe arrêté du 15 janvier 2010

Liste du personnel

Direction Départementale des Territoires

1^{er} janvier 2010

- AUBERT Solène
- APPELT Pierrette

- BAILLY Stéphane
- BARRÉ Guy
- BÉLORGEY Marie-Eve
- BERTHIER Jenny
- BERNIGAUD Dominique
- BIEHLER Robert
- BOTANS Jacqueline
- BOURGOIN Christine
- BOURQUIN Christophe
- BOUTEILLER Francine
- BRACONI Agnès

- CANAL Thierry – Mis à disposition du Conseil Général
- CASADEI Jean-Pierre – Mis à disposition du Conseil Général
- CAYRON Hélène
- CAVAZZONI Marianne
- CORBAT Emmanuel
- COQUARD Dominique

- DATTEL Alexandra
- DAVAL Sylvie
- DEMEUSY Jean-Michel – Mis à disposition du Conseil Général
- DERRIEN Marc – Mis à disposition du Conseil Général
- DESHAIES Pascal
- DITNER Sabine
- DONZELOT Jean-François
- DUSSARRAT Christian
- DUSSARRAT Christiane

- FAIVRE Bruno
 - FAIVRE Monique
 - FAUVEL Dominique
 - FERRER Maxime – Mis à disposition de la Préfecture
 - FISCHER Armelle
 - FRANCOIS Serge
 - FROSSARD Marcel – Mis à disposition du Conseil Général
-
- GAGÉA Joëlle
 - GALÉA Gisèle
 - GÉRARD Christian
 - GRAND Stéphane
 - GROS Pascal
 - GUILLEMINOT Viviane
-
- HALLER Françoise
 - HARTMANN Damien
 - HEITZ Jocelyne
 - HENNEQUIN Evelyne
 - HERZOG Christine
 - HOSATTE Patricia
 - HURTH Marie-José
-
- IBIN Mustafa – Mis à disposition du Conseil Général
-
- JACOBBERGER Patricia
 - JARDY Alain – Mis à disposition du Conseil Général
-
- KERN Catherine
 - KLEIN Sylviane
 - KOHLER Catherine
 - KUBLER Olivier
-
- LAINÉ Christophe
 - LAMBERT Josiane
 - LAMBOLEY Sophie
 - LEHMANN Jean-Marc – Mis à disposition du Conseil Général
 - LEJEUNE Jean-Claude
 - LIENHARD Jean-Guy
 - LONGET Françoise
-
- MAESTRI Jacqueline

- MAILLARD-SALIN Isabelle
- MAIROT Catherine
- MARCHAND Bernard – Mis à disposition du Conseil Général
- MEMBRE Béatrice
- MESLIER Aude
- MONGOUACHON Michel - Mis à disposition du Conseil Général
- MORANDEAU Martine
- MOREL François

- NEDE Christian
- NICOD David
- NICOT Christiane
- NOIRAT Bertrand
- NORMAND Alain
- NORMAND Heidy

- OSTERTAG Annie - Mise à disposition du Conseil Général

- PABISIAK Laurent
- PATER Jérôme
- PELTIER Vincent – Mis à disposition du Conseil Général
- PELLETIER Any
- PERELMANN Pascal – Mis à disposition du Conseil Général
- PERRET Pascale - Mise à disposition du Conseil Général
- PÉRI Michel
- PERRIN Francis
- PERRIOD Véronique
- PHILIPPONAT Patricia
- PLANTUREUX Corinne
- PROTHIN Jean-Claude

- RAGGI Catherine
- RAICHON Emmanuelle
- RAPP Pascale
- RIDEY Jean-François
- RITOD Sandrine
- ROMAIN Sylviane
- ROSSÉ Cyrille – Mis à disposition du Conseil Général
- ROSSELOT Bernard
- RUNSER Daniel

- SAINTY Michel – Mis à disposition du Conseil Général

- SCHMIDT Hugues
- SCHNOEBELEN Stéphane
- SÉNÉCOT Sébastien
- SÉNÉCOT Sylvie
- SIGNORI Roselyne
- SIMON Gaël – Mis à disposition du Conseil Général
- SIMON Laurent
- SKRABAL Hélène
- SORANZO Éric
- SOUCHA Marcel
- SOW Mamadou

- TERRIER Jean-Luc – Mis à disposition du Conseil Général
- THAUVIN Gaëlle
- TISSOT Claude
- TOLLINI Simone
- TORTEY Hervé
- TOURDIN Claudine
- TRIPHON Bernard
- TROMSON Gabrielle

- VACHÉ Martine
- VIEN Dominique
- VOISINET Pascal – Mis à disposition du Conseil Général
- VOYEN Claude
- VUILLAUMIÉ Elisabeth
- WITZEL Éric
- ZANELLA Joëlle
- ZAUGG Virginie